

## **Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 5 novembre 2012, à 17h00 au Club Nautique.**

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les membres du Conseil pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **LE CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2012 À 17H00.**

### **SIGNIFICATION**

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

---

### **1. OUVERTURE**

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1 - Ouverture**
  - 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
  - 4. Résolutions**
    - 4.1 Octroi de contrat TP-2012-03 / réfection chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2)
    - 4.2 Octroi de mandat / surveillance des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud
    - 4.3 Approbation du règlement d'emprunt numéro 19-2012 au montant de 1 980 000\$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
  - 5 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés**
  - 6 - Clôture de la séance**
  - 7 - Levée de la séance**
- 

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

**II EST PROPOSÉ** par M. Alain Royer, conseiller  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-11-234

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

### **3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

#### 4. RÉSOLUTIONS

##### 4.1 Octroi de contrat TP-2012-03 / réfection chemin du Tour-du-Lac Sud (phase 2)

12-11-235

###### **EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Gilles Rochette & Fils au montant de 168 196.33 \$, incluant les taxes, pour le contrat TP-2012-03 de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat;

**QUE** la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur François Julien-Delisle, ingénieur chez ROCHE inc. contenue dans son rapport en date du 31 octobre 2012;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

##### 4.2 Octroi de mandat / surveillance des travaux de réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud

12-11-236

###### **EN CONSÉQUENCE, IL EST**

**PROPOSÉ** par M. François Garon, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Ville de Lac-Sergent approuve, la soumission de *Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée* au montant de 9 175.01 \$, incluant les taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux incluant les analyses et essais, la préparation du rapport final, et la supervision dans le cadre du projet de la réfection du chemin du Tour-du-Lac Sud;

**QUE** la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur François Julien-Delisle, ingénieur chez ROCHE inc. contenue dans son rapport en date du 5 novembre 2012;

**LES** devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

**QUE** les dépenses prévues dans cette résolution soient chargées au poste budgétaire 331-2121 – Immobilisations – routes.

##### 4.3 Approbation du règlement d'emprunt numéro 19-2012 au montant de 1 980 000\$ de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a adopté une politique québécoise de gestion des matières résiduelles et un plan d'action 2011-2015 qui fixent des objectifs à atteindre afin d'accroître la récupération, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour atteindre ces objectifs, la Régie a décidé d'implanter la collecte des matières organiques à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit procéder à l'achat et à la distribution de bacs à tous les contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** cet investissement est éligible à une subvention égale à 33 % du coût d'achat de la part du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-11-237

**QUE** le conseil municipal de (inscrire de nom de la municipalité) approuve le règlement d'emprunt numéro 19-2012 adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 23 août 2012 autorisant un emprunt au montant de 1 980 000 \$.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

Aucune question.

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Racine, maire, conseiller remercie les membres du Conseil et déclare la fin de la séance.

7. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Johanne Tremblay-Côté, conseillère  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents

12-11-238

**QUE** la séance soit levée à 17h10.

**Certificats de crédits**

Je, soussignée, Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

**EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce \_\_\_\_\_ (date)**

**Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Denis Racine**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**